

# L'IMMIGRATION MAROCAINE EN BELGIQUE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE – CENTRE D'ACTION LAÏQUE



**ULB**

# L'immigration marocaine en Belgique

Leçon  
**1**

## Objectifs

- Aborder le sujet de l'immigration marocaine
- Tester ses connaissances sur le sujet

## 50 ans d'immigration

RTBF. En 2014, à l'occasion de l'anniversaire des 50 ans de la signature de la Convention de travail de 1964, la RTBF a diffusé une série de capsules mettant en avant les acteurs et actrices de l'immigration marocaine.



[tinyurl.com/cmpc4yzp](http://tinyurl.com/cmpc4yzp)



## Activité 1 – Introduction

Regardez la vidéo ci-dessus. A partir de cet extrait, et des questions suivantes, dégagiez ensemble vos connaissances initiales sur l'immigration marocaine.

1. Quel est le sujet du film que vous venez de voir ?
2. Qui est Hadja Lahbib dont l'extrait vidéo retrace l'histoire familiale ?
3. Situez le Maroc et la Belgique sur la carte vierge ci-contre
4. Quelle distance sépare ces deux pays ?
5. Quel est, selon vous, en Belgique, le pourcentage de la population dont l'histoire familiale est liée à l'immigration marocaine ?



## Activité 2 – Des personnes et des histoires

Par groupe de trois élèves, choisissez une image ci-dessous et imaginez l'histoire des personnes présentes sur la photo (époque, lieu, personnage, contexte...).



Photos issues de la  
collection CARHOP-Fonds La Cité

# Les Marocains dans les deux guerres mondiales

Leçon  
**2**

## Objectifs

- Situer l'immigration marocaine dans le 20<sup>e</sup> siècle
- Analyser des documents d'époque et des images / Critique historique
- Etudier un épisode historique précis

## Activité 1 – La Première Guerre mondiale

De nombreux Marocains se sont battus en France et en Belgique contre l'envahisseur allemand durant la Première Guerre mondiale (1914-1918).

- Observe et analyse ces 2 couvertures de livres.
- Décris ensuite tous les éléments que tu peux mettre en lien avec la Première Guerre mondiale et le Maroc.
- À ton avis, comment se fait-il que des soldats marocains ont été enrôlés pour se battre sur le sol européen ?



Collectif, Imprimerie moderne Henri Tellier,  
Tanger, 1920



Librairie Militaire Chapelot, Paris, s.d., Collection Dahan-Hirsch.  
Centre de la Culture Judéo-Marocaine (CCJM), Bruxelles

## Activité 2 – Travailleurs sous surveillance

Après la Première Guerre mondiale (1914-1918), certains soldats marocains restent en Belgique pour y travailler. Progressivement, les charbonnages belges accueilleront de plus en plus d'ouvriers marocains. Abdellah ben Mohammed est un ouvrier marocain qui a migré en Belgique. Observe le document suivant et réponds aux questions.

1. De quelle ville/région est originaire Abdellah ben Mohammed ?
2. Quand est-il né ?
3. Quand est-il arrivé en Belgique ?
4. Quelle est sa profession ?
5. Quand le document a-t-il été rédigé ?
6. Qui est l'auteur de ce document et à qui s'adresse-t-il ?
7. Quel est selon toi l'objectif de cette lettre ?
8. Quel lien pourrais-tu établir entre les soldats de la Première Guerre mondiale et l'augmentation des mineurs d'origine marocaine et algérienne en Belgique dans les années 20-30' ?

1709.

PROVINCE	R. R. 2/151 E.T. 4/686	Le 26 mars 1929	
COMMUNE	Monsieur le Directeur,		
Arrivé(e) Marocain(e)		J'ai l'honneur de vous informer que l' nomme _____	
NOM ET PRÉNOMS		NAISSANCE	NUMÉRO
Abdellah ben Mohamed		Lieu Sousas (maroc)	Date 1892
			I 16-II-43
<p>(Cin. Min. Justice, se livrer à l'Etat marocaine Cire. houilleur manœuvre fils de Mohamed et de Aliéssand Arrivé en Belgique en mars 1924</p>			
<p>est _____ arrivé _____ en cette localité, pour demeurer rue _____ n° 40, tenant de la commune d' _____ Strépy-Bracquegnies arrondissement administratif _____, où il habite rue _____ n° _____.</p>			
<p>Agéez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.</p>			
<p>Bourgmestre, Le Commissaire de Police,</p>			
<p>(*) A complir. N. B. — Cet avis ne peut être utilisé que pour un seul étranger ou un seul ménage.</p>			
<p>A Monsieur le Directeur de la Sûreté Publique, à Bruxelles.</p>			



## Activité 3 – La Seconde Guerre mondiale

Durant la Seconde Guerre mondiale, une bataille déterminante s'est déroulée à quelques kilomètres de Bruxelles : la Bataille de Gembloux. Analyse les photos ci-dessous prises au cimetière voisin de Chastre et recueille un maximum d'éléments qui te permettent de comprendre cet épisode précis de la Seconde Guerre mondiale.



1. Que remarques-tu au sujet des tombes ? Cite les deux formes de stèles.
  2. Pourquoi le drapeau français est-il hissé dans un cimetière belge ?
  3. Recoupez toutes vos hypothèses.

## *Cimetière de Chastre*

Crédit photos: EmDee - CC By SA

## Les Goumiers

Les goumiers sont des soldats marocains appartenant à des unités d'infanterie légère (goums). Entraînés et encadrés par l'armée française au Maroc, ils s'illustrent particulièrement sur les champs de bataille d'Europe lors de la Seconde Guerre mondiale. On les reconnaît au tissage de leur costume à bandes verticales.



## La Bataille

Le 14 mai 1940 au matin, des reconnaissances aériennes et des bombardements allemands font ressentir l'imminence de l'attaque. À 10 heures, 35 chars allemands se heurtent aux tirailleurs marocains, qui les repoussent. C'est la première d'une série d'attaques infructueuses qui s'étaleront sur 3 jours. La division marocaine subira les chocs et des pertes, mais verra les Allemands se replier dans un premier temps. La Bataille de Gembloux est considérée comme la 1<sup>re</sup> victoire tactique contre l'avancée des armées nazies.



## Pour aller plus loin ...

### 1. Visite du *Cimetière de Chastre*

Rue des Quinze Bonniers, 1450 Chastre  
[paysdevillers-tourisme.be/fr/musees-cimetiere-militaire](http://paysdevillers-tourisme.be/fr/musees-cimetiere-militaire)



### 2. Lecture du *dossier pédagogique spécifique*

consacré à la Bataille de Gembloux, disponible sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, section « Démocratie ou barbarie »



### 3. Livre et spectacle *Gembloux, à la recherche de l'armée oubliée*

B. Hamidou, S. Touzani, N. Nafti, G. Pitisci, Bruxelles,  
Ed. La Mesure du possible, 2005



### 4. Visite du *Musée français de Cortil-Noiremont sur la bataille de Gembloux*

[www.destinationbw.be/fr/fiche/decouverte-et-divertissement](http://www.destinationbw.be/fr/fiche/decouverte-et-divertissement)





## Objectifs

- Situer l'immigration marocaine dans le 20<sup>e</sup> siècle
- Comprendre certaines causes du phénomène migratoire
- Analyser des documents d'époque / Critique historique
- Analyser des textes, les mettre en lien et émettre des hypothèses
- Confronter ses hypothèses
- Enrichir son vocabulaire

## Activité 1 – La bataille du charbon

Le texte suivant revient sur l'immigration italienne en Belgique après la Seconde Guerre mondiale. Comme tu vas le constater, les immigrations italienne et marocaine en Belgique sont intimement liées. La lecture de cet extrait te permettra de compléter le graphique ci-dessous.

## Vivre en Belgique

2006-2007 par le CIRE (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers)

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les Flamands sont nombreux, grâce à l'apparition du train, à rejoindre la Wallonie pour travailler dans les mines. Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, ils vont extraire le charbon en compagnie d'ouvriers d'autres nationalités, polonaise notamment.

La Deuxième Guerre mondiale (1940-1945) laisse un continent européen ravagé. La misère règne en Italie où le niveau de chômage est très élevé et la situation politique très tendue. De son côté, la Belgique est confrontée à un déficit de charbon énorme qui l'empêche de se reconstruire et de faire fonctionner ses secteurs industriels (la métallurgie, le ciment, les fours à chaux, le textile...).

Dans un premier temps, la Belgique va se tourner vers la mise au travail des prisonniers de guerre allemands. En décembre 1945, 46.000 prisonniers de guerre étaient occupés dans les mines. Deux ans plus tard, les prisonniers de guerre allemands vont devoir être relâchés. Quant aux ouvriers belges, ils vont de plus en plus à contrecoeur à la mine et la quittent à la première occasion. La question cruciale est alors de savoir par qui les remplacer.

L'Italie s'avère empressée d'exporter de la main-d'œuvre et de s'assurer en échange du charbon indispensable à la reprise de son économie. En juin 1946, un protocole d'accord va donc être signé entre les deux pays. Il prévoit l'envoi de 50.000 travailleurs italiens dans les mines belges en échange du droit à 200kg de charbon par mineur et par jour, payés au prix plein par l'Italie. Très rapidement, les mineurs italiens vont être confrontés à une grande désillusion.

...

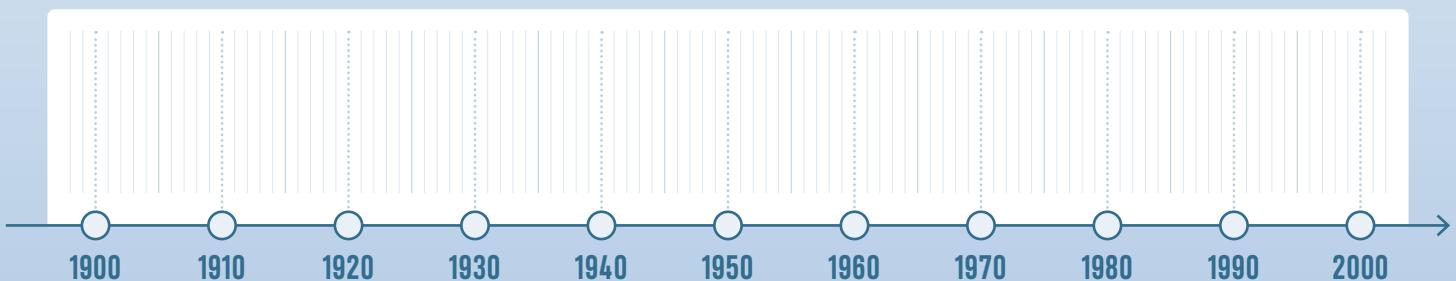
Lors de leur voyage en train, ils sont accompagnés de gendarmes, d'hommes de la Sûreté de l'État, d'un médecin et de deux ingénieurs des mines. Quant aux conditions de logement, elles seront loin d'être celles attendues. Ils se retrouveront donc logés dans d'anciens camps construits par les Allemands pour les prisonniers russes travaillant dans les mines. Ces camps étaient composés de baraquements en assez mauvais état pourvus d'un mobilier plus que rudimentaire. Présentées comme provisoires, ces conditions de logement vont en fait se maintenir longtemps.

Le travail dans les mines occasionne de nombreux accidents de travail et à diverses reprises l'Italie suspend l'envoi de nouveaux travailleurs. Mais, c'est après la catastrophe de Marcinelle (8/8/1956) - qui cause la mort de 262 mineurs dont 136 Italiens - que l'Italie suspend l'émigration vers la Belgique.

La Belgique se tourne alors vers d'autres zones de recrutement et conclut de nouvelles conventions bilatérales, notamment avec l'Espagne (1956) et la Grèce (1957) portant sur 3.400 travailleurs espagnols et 7.800 travailleurs grecs. Puis, ce sera le tour du Maroc et de la Turquie (1964).

Replace les événements historiques aux dates correspondantes dans le tableau ci-dessous :

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <b>A.</b> Convention avec l'Espagne                 | <b>D.</b> Convention avec le Maroc et la Turquie | <b>G.</b> 2 <sup>e</sup> Guerre mondiale                |
| <b>B.</b> Mineurs allemands (prisonniers de guerre) | <b>E.</b> Mineurs italiens                       | <b>H.</b> Convention avec la Grèce                      |
| <b>C.</b> 1 <sup>re</sup> Guerre mondiale           | <b>F.</b> Catastrophe de Marcinelle              | <b>I.</b> Mineurs flamands, wallons, polonais et autres |



Reprends ci-dessous les dates clés de l'immigration en Belgique

- 1
- 2
- 3
- 4



## Activité 2 – 1956 : la catastrophe de Marcinelle

Lis l'article ci-dessous sur la catastrophe de Marcinelle. Réponds ensuite aux questions.

### Communiqué

8 AOÛT 2006 AFP (Agence France Presse)

Ce 8 août 1956, les mineurs arrivent comme tous les jours à l'aube pour arracher les pépites de charbon, dont 600 tonnes sortent tous les jours de ce site du "Pays noir", le surnom donné à la région de Charleroi.

Mais peu après 8 heures, une erreur de manipulation d'un wagonnet va entraîner des incidents en chaîne à l'origine d'un feu qui va rapidement se propager dans toute la mine, où des hommes sont enfouis jusqu'à 1035 mètres sous terre.

Les secours parviennent à sauver quelques vies le jour même et poursuivent leurs efforts pendant deux semaines, au cours desquelles les familles espèrent un miracle. Mais le 23 août, les derniers sauveteurs remontent définitivement à la surface. L'un d'eux prononce alors deux mots qui feront le tour du monde: "Tutti cadaveri".

Au bout du compte, seule une dizaine de mineurs aura survécu à la tragédie. Sur les 262 victimes, de douze nationalités différentes, 136 sont italiens. À l'époque, l'Italie, aux termes d'un accord signé dix ans plus tôt avec la Belgique, échange de la main-d'œuvre contre du charbon.

En 1956, 47.000 de ses ressortissants travaillent dans les mines du Royaume, constituant à eux seuls plus de 30% des mineurs du pays et plus de 50% de ceux de la région de Charleroi.

Trois ans après la catastrophe, un procès en première instance débouche sur un acquittement général. En appel, une seule peine sera prononcée, celle du directeur des travaux du Bois du Cazier, Adolphe Calicis, condamné à six mois de prison avec 5 ans de sursis. Dans leur arrêt, les juges rappellent que "l'économie, quelle que soit son importance pour le bien général, ne peut prétendre étouffer les autres valeurs, la vie étant le plus grand bien de tous les biens et devant être protégée jusqu'aux limites les plus extrêmes".

La catastrophe entraînera un renforcement des règles de sécurité minière, en Belgique mais aussi au niveau européen. Elle signera aussi la fin de l'immigration massive des Italiens vers la Belgique et ses mines. Le site du Bois du Cazier a quant à lui fermé ses portes onze ans plus tard, en 1967. Il a depuis été transformé en musée sur le passé charbonnier de la région.

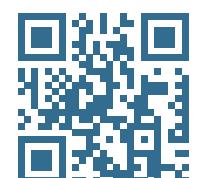
- À quelle occasion cet article a-t-il été rédigé ?
- Que désigne le Bois du Cazier ?
- Quand et dans quelle région se déroule la catastrophe dite « du Bois du Cazier » ?
- Durant combien de jours les sauveteurs espèrent-ils sauver des mineurs ?
- Pourquoi, selon toi, la région de Charleroi est-elle surnommée le « Pays noir » ?
- Connais-tu d'autres surnoms donnés à des villes belges ou internationales ?
- Que veut dire cette expression « tutti cadaveri » ?
- Que signifie concrètement « avec 5 ans de sursis » ?
- Quel impact la catastrophe du Bois du Cazier a-t-elle eu sur l'histoire de l'immigration marocaine en Belgique ?



## Le Bois du Cazier

Le site du Bois du Cazier est un lieu de mémoire et un centre de documentation. Il est ouvert aux visites comme centre d'interprétation consacré à la tragédie, à la sécurité au travail et aux phénomènes migratoires. Films, photographies, témoignages et explications techniques relatent, heure par heure, jour par jour, la catastrophe et les opérations de sauvetage.

[www.leboisducazier.be](http://www.leboisducazier.be)



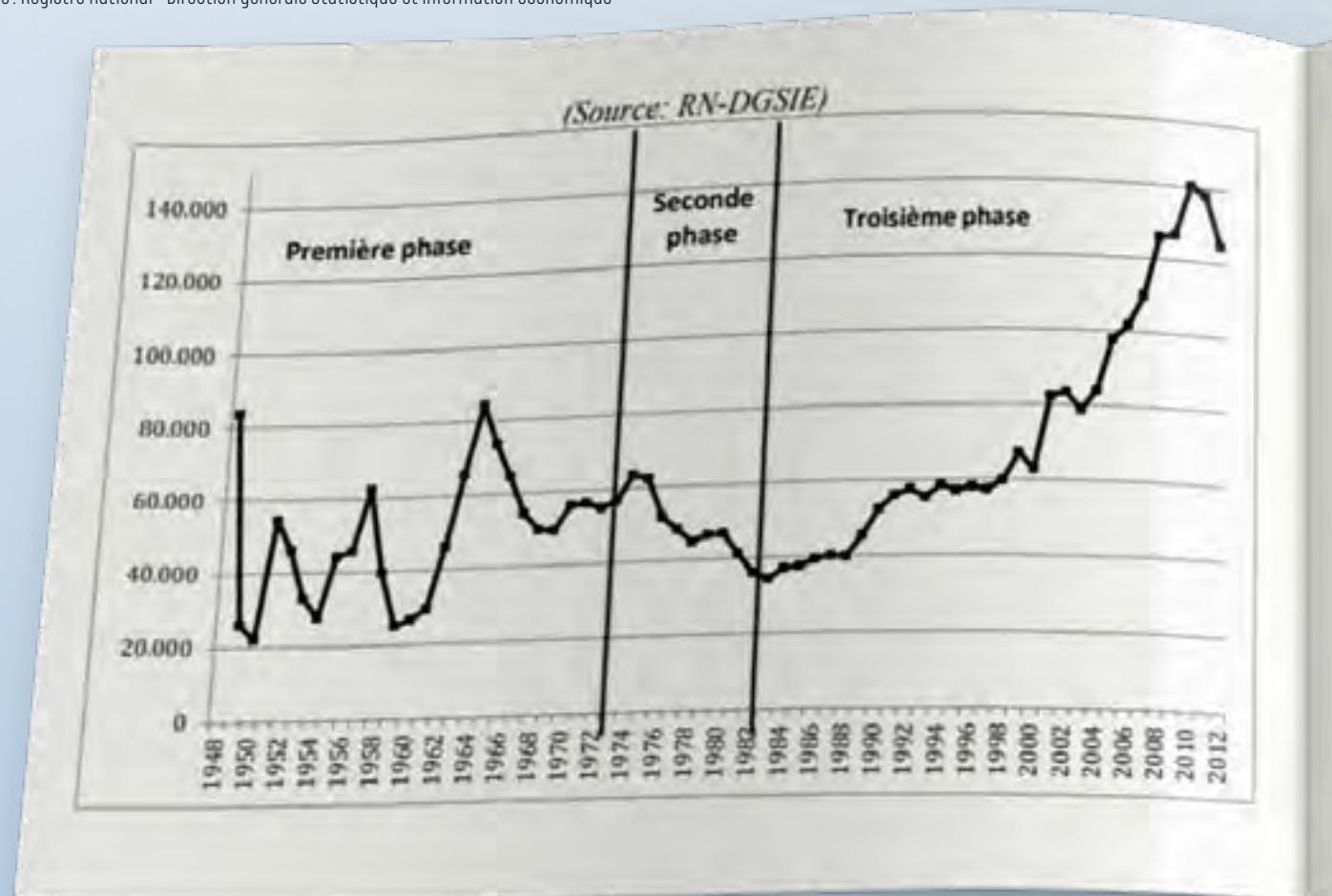


## Activité 3 – 1962 : repeupler la Belgique

En te basant sur les deux textes que tu viens d'analyser, observe le graphique ci-dessous et réponds aux questions en échangeant tes hypothèses avec le reste de la classe. Aide-toi des grandes dates déjà identifiées dans les leçons précédentes.

### Évolution du nombre d'immigrés de toutes nationalités en Belgique (1948-2012).

Source : Registre national - Direction générale Statistique et Information économique



- Comment interprètes-tu la baisse drastique de la courbe peu après l'année 1956 ?
- Comment interprètes-tu l'accroissement du nombre d'immigrés entre 1959 et 1964 ?
- À ton avis, à quoi pourrait-être dû le ralentissement observé lors de la seconde phase, de 1973 à 1982 ? Émets des hypothèses.
- Quel élément pourrait expliquer que la courbe continue d'augmenter durant la 3<sup>e</sup> phase ?

## Glossaire

Le mot immigration vient du latin *immigrare* qui signifie « pénétrer dans ».

Un **émigré** quitte son pays pour vivre dans un autre.

Un **immigré** vit dans un pays qui n'est pas son pays d'origine.

Un **migrant** est une personne qui va d'un pays à un autre, pour des raisons politiques, climatiques, économiques ou autres.

Le terme « **réfugié** » correspond à un statut défini par le droit international et désigne une personne qui a obtenu l'asile dans un autre pays car elle craint d'être persécutée dans son pays d'origine en raison de sa « race », de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Un réfugié peut aussi fuir son pays pour des raisons liées à la guerre ou au changement climatique.

Un réfugié est donc un migrant, mais un migrant n'obtient pas toujours le statut de réfugié.

Un **demandeur d'asile** est un migrant qui fait les démarches pour obtenir un statut et des papiers lui permettant de rester dans un pays d'accueil.

Un **transmigrant** est une personne qui traverse un pays afin d'en rejoindre un autre.

## Pour aller plus loin ...

### 1. Vidéo Déconfinons les droits des sans-papier



[tinyurl.com/263vpnt3](http://tinyurl.com/263vpnt3)

### 3. Vidéo Déconfinons les droits des sans-papier



[tinyurl.com/xnt4mezf](http://tinyurl.com/xnt4mezf)

### 2. Vidéo VNous – le film sur les hébergeurs de migrants



[tinyurl.com/fwfsauub](http://tinyurl.com/fwfsauub)

### 4. Vidéo Nous sommes belges aussi



[tinyurl.com/2phzc88u](http://tinyurl.com/2phzc88u)

# La Convention du 17 février 1964<sup>1</sup>

Leçon

4

## Objectifs

- Comprendre un épisode précis de la migration marocaine en Belgique
- Analyser des documents d'époque / Critique historique
- Analyser des textes et orienter son écriture en fonction du type de texte
- S'éveiller aux droits fondamentaux

## Activité 1 – Analyse

Observe et analyse les deux documents et réponds aux questions.

### 17 février 1964, Léon Servais et Thami Ouezzani

Les ministres belge et marocain du Travail, signent la Convention dans le bureau de Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères. Photo Belga



### L'occupation de la main-d'œuvre marocaine en Belgique

#### Signature d'un accord à Bruxelles

La signature d'une convention entre la Belgique et le Maroc, relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique, a eu lieu, lundi après-midi, au département des Affaires étrangères.

Cette convention permettra d'augmenter le recrutement de travailleurs marocains en Belgique pour les besoins de différents secteurs de l'économie belge, et notamment pour les industries du charbon et de la construction.

En vertu de cet accord, les Marocains bénéficieront en Belgique des mêmes traitements que les travailleurs d'autres nationalités.

La convention a été signée par M. Servais, ministre de l'Emploi et du Travail, au nom du gouvernement belge, et par M. Ouazzani, ministre de l'Emploi et des Questions sociales, représentant le gouvernement marocain.

M. Goussous, ambassadeur du Maroc à Bruxelles, assistait à cette cérémonie.

### La Libre Belgique, 18 février 1964

Archives du Ministère belge des Affaires étrangères, Fonds « Série politique »

- Observe et décris cette photo oralement. Qu'est-ce qui saute aux yeux ? Quelle est l'atmosphère générale ?
- Explique l'importance de cette signature dans l'histoire de l'immigration marocaine en Belgique.
- Cette photo et cette brève sont à peu près les deux seuls documents médiatiques liés à la signature de cette convention. À ton avis, comment cela se fait-il ? Explique ta réponse.

<sup>1</sup> A. Frennet-De Keyser, « La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1803, no. 18, 2003, pp. 5-46. URL: <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2003-18-page-5.htm>

## Activité 2 – Droits et obligations

Le texte suivant fixe l'organisation du recrutement des ouvriers marocains ainsi que la reconnaissance de certains droits pour ces mêmes ouvriers. Imagine les conditions de recrutement et les droits des ouvriers immigrés en fonction du texte ci-dessous.

### Par groupe de 2 :

- Mettez-vous dans la peau des deux ministres du Travail belge et marocain.
- Selon vous, quels seraient les 6 droits dont devrait bénéficier un ouvrier immigré. Veillez à prendre en compte l'intérêt des travailleurs au regard de nos valeurs démocratiques.
- Présentez les 6 droits à la classe.
- Définissez ensuite des modalités de vote pour toute la classe et déterminez ensemble les 6 droits les plus importants parmi tous ceux que vous venez de citer.
- Mettez votre propre document en page façon « document officiel » et signez-le.

## Conditions de recrutement en 1964

- Les travailleurs doivent avoir entre 20 et 35 ans et avoir passé un examen de santé et des tests psychologiques
- Les demandes de permis de travail doivent être introduites par l'employeur
- Les frais de transport doivent être pris en charge par les entreprises belges qui recrutent
- Une égalité de traitement avec les travailleurs belges est garantie pour les avantages sociaux, les conditions de travail, les allocations familiales – y compris pour les membres de la famille restés au Maroc – ainsi que pour la pension de retraite et de survie. Ces droits sont acquis même si le travailleur n'a qu'un permis de travail temporaire
- Regroupement familial après trois mois de travail en Belgique à la condition de disposer d'un logement suffisant et convenable
- Obtention d'un permis de travail pour toutes professions et de durée illimitée après trois années de travail consécutives en Belgique et si leur famille se trouve avec eux en Belgique ; au moins cinq ans sans interruption de présence sur le territoire si leur famille ne réside pas avec eux en Belgique

## Activité 3 – Formalités de recrutement

Mets-toi dans la peau d'un travailleur marocain qui veut se rendre en Belgique et qui doit d'abord remplir un questionnaire médical au Maroc, avant d'entamer le voyage vers la Belgique. Veille à coller une photo de toi en noir et blanc.

- À ton avis, pourquoi est-ce important pour les recruteurs de poser les deux dernières questions au candidat ?
- Et pourquoi celui-ci doit-il à la fois signer et mettre son empreinte digitale sur le document ?

en voyage au 1er juin 1964

**FÉDÉRATION CHARBONNIÈRE DE BELGIQUE**

**CENTRE MEDICAL D'EMBAUCHE AU MAROC**

Province de \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Etat civil { marié - célibataire - divorcé  
nombre d'enfants en vie \_\_\_\_\_

Adresse actuelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Photographie.

Dernière profession exercée : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CANDIDAT.**

1. Droitier - Gaucher.

2. Avez-vous travaillé dans une industrie vous exposant aux poussières ? \_\_\_\_\_  
Combien de temps ? \_\_\_\_\_ Quand ? \_\_\_\_\_  
Dans quelle industrie ? \_\_\_\_\_

Je certifie exactes ces déclarations.  
(Signature du travailleur)

Empreinte digitale  
(pouce droit)

## Le travail dans les mines au Maroc



Photos  
de Charles  
Henneghien  
*"Maroc: au-delà  
du miroir"*

Husson Editeur,  
2009





## Objectifs

- Se connaître, s'ouvrir à l'autre et comprendre d'où il vient
- Enrichir ses connaissances géographiques
- Analyser des textes et orienter son écriture en fonction du type de texte

## Activité 1 – Recherche topographique

Place les lieux suivants sur la carte :

- A. La Région du Rif
- B. Tanger
- C. Tétouan
- D. Oujda
- E. Agadir
- F. Taroudant
- G. Tiznit
- H. Nador
- I. Hoceima
- J. La Région du Souss



## Activité 2 – Cr éation

Anal yse ce poème d'ALI SIDQI AZAYKOU, poète marocain:

- Quel est le thème du poème ?
- Souligne tous les mots qui te sont inconnus et recherche leur définition
- Quels sont les mots qui te font penser au thème du départ ?
- Quel est l'état d'âme de l'auteur dans ce poème ?
- Quelles sont les images et les expressions poétiques que le poète utilise pour traduire ses sentiments ?

- Réapproprie-toi le poème et complète les strophes ci-dessous sous la forme poétique en évoquant un lieu qui t'est cher (ta maison, ton quartier, ton pays d'origine...) et que tu devrais quitter:

### Voyage

Poème d'ALI SIDQI AZAYKOU

J'ai répondu de nouveau  
à l'appel de la route  
  
laissant ici les roses se flétrir  
  
dans le vent et la froidure  
  
les oubliant  
  
alors qu'elles ont éclos dans mon sang  
  
Les jours se dévident  
  
La braise s'est éteinte  
  
et n'est plus que cendres  
  
Mon cœur s'est usé de nostalgie  
  
J'aspire à moi-même  
  
et ne peux quitter ma place  
  
L'hier et le lendemain m'entraînent  
  
L'aujourd'hui n'est que regret  
  
Sans fin  
  
Les larmes sont le prix du départ  
  
Le chant décline et meurt  
  
alors que le souvenir  
s'estompe dans le cœur

### Voyage

Poème de

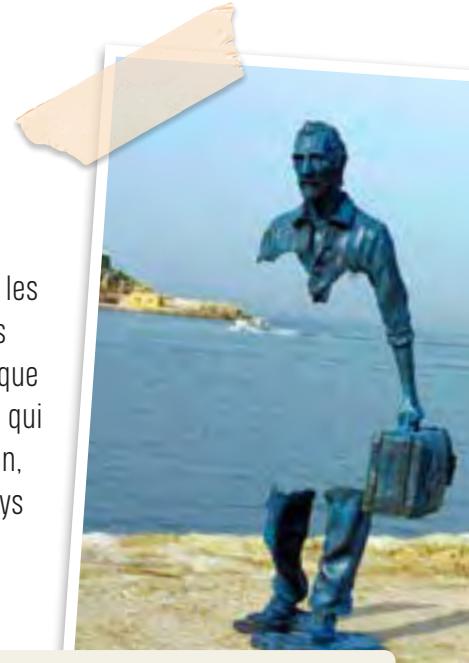
J'ai répondu de nouveau  
à l'appel de la route

Mon cœur s'est usé de nostalgie

Les larmes sont le prix du départ

Le chant décline et meurt

alors que le souvenir  
s'estompe dans le cœur





## Activité 3 – Être mineur

Regardez l'émission « C'est pas sorcier » consacrée à la mine.

Indiquez à l'aide de chiffres à côté des éléments ci-dessous la chronologie des étapes de l'extraction du charbon.<sup>2</sup>

**« Tous au charbon –  
C'est pas sorcier »**



[tinyurl.com/3zykey9x](http://tinyurl.com/3zykey9x)



- Évacuer et remonter la roche
- Carotter le sol
- Construire la mine et la sécuriser
- Congeler le sol
- Laisser la place à la relève
- Briser la roche

<sup>2</sup> Le charbon est une énergie fossile extrêmement polluante qui participe au réchauffement climatique. L'enjeu de ces prochaines années est de remplacer l'utilisation des énergies fossiles par les énergies renouvelables respectueuses de l'environnement (éoliennes, panneaux solaires, énergie marée motrice,...).

## Ali Sadki Azayku



Ali Sadki Azayku en 1962

Auteur inconnu, archives de: Abdelghani Abou El Aazm, Hha Oudades, Claude Lefebure

Ali Sadki Azayku était un écrivain-poète, historien et intellectuel marocain, né en 1942 et mort en 2004. Il a consacré son œuvre et sa vie à la défense de la culture berbère, dite Amazigh.

Après ses études au Maroc, il exerce pendant deux années (1968 et 1970) en tant que professeur d'Histoire à l'Institut du Grand Maghreb. En parallèle, il participe à un programme bénévole de soutien éducatif pour des étudiants

berbérophones que la langue handicape. Mais ces cours sont rapidement interdits. Il part ensuite étudier à Paris et revient enseigner à Rabat. Devenant le premier intellectuel à remettre en cause l'historiographie officielle marocaine, il est arrêté et condamné à un an de prison en 1982 pour « atteinte à la sûreté de l'État ». Une fois libéré, il se consacre à l'écriture de poèmes et d'articles scientifiques et historiques sur la place de l'identité Amazigh – ou berbère – dans l'histoire et la culture de l'Afrique du Nord. Il a grandement influencé les mouvements pour la reconnaissance de la culture Amazigh.

## Rifains et Berbères

Les Rifains sont une ethnie berbère du nord du Maroc, qui possède sa propre langue, sa culture et son folklore.

Les Berbères – ou Amazighs – sont les membres d'un groupe ethnique d'Afrique du Nord. Les Berbères s'appellent eux-mêmes Imazighen (pluriel de : Amazigh), qui qualifie les hommes libres ou les hommes nobles. Aujourd'hui, la majeure partie des Berbères vit en Afrique du Nord : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye... De grandes diasporas vivent en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Canada et dans d'autres pays d'Europe.

L'alphabet Amazigh		
Caractères Latins	Caractères Tifinagh	Valeur phonétique
a	ⴰ	a
ɛ	ⴰ	ɛ
b	ⴱ	b, v
c	ⵛ	ch
č	ڇ	čh
d	ڏ	d, d
g	ڻ	d (emphatique)
e	ڻ	e
f	ڻ	f
g	ڻ	g, g
ڻ	ڻ	dj
h	ڻ	h
ڻ	ڻ	h
i	ڻ	–
ڻ	ڻ	i
ڻ	ڻ	k, k
ڻ	ڻ	l
ڻ	ڻ	m
ڻ	ڻ	n
ڻ	ڻ	gh
ڻ	ڻ	r
ڻ	ڻ	s
ڻ	ڻ	s (emphatique)
ڻ	ڻ	t, t
ڻ	ڻ	t (emphatique)
ڻ	ڻ	u
ڻ	ڻ	w
ڻ	ڻ	kh
ڻ	ڻ	y
ڻ	ڻ	z
ڻ	ڻ	z (emphatique)

## Pour aller plus loin ...

### Contes populaires du Maroc

Philippe Fix, Hoëbeke, 2003

### Nouveaux contes de Fez

Laetitia Zink, Editions du Jasmin, 2001

### Les légendes de Casablanca

Mostapha Oghnia et Yves Renda, Yomad éditions 2011

# Les conditions de travail

Leçon  
**6**

## Objectifs

- Comprendre la réalité migratoire
- Argumenter et émettre un avis
- Analyser des textes
- Orienter son écriture en fonction du type de texte

## Activité 1 – Analyse et création

Le document ci-dessous explique les formalités d'un contrat de travail qui liait l'ouvrier à son employeur.

• Lisez-le et mettez-vous ensuite par deux dans la peau d'un employeur et d'un travailleur.

• Rédigez ensemble selon votre point-de-vue 3 obligations pour l'employeur et 3 obligations pour le travailleur.

*Le contrat de travail pour ouvriers*

**Forme et durée du contrat**

**Contrat d'emploi.**  
Contrat de durée déterminée ou pour un entrepôt déterminé.  
Pour ces deux types de contrat, un écrit est exigé sinon ils seraient considérés comme un contrat de durée indéterminée.

**Contrat de durée indéterminée.**  
C'est la forme la plus courante. Aucun écrit n'est exigé et l'accord peut être explicite ou tacite.

**Obligations de l'ouvrier et de l'employeur**

Les principales obligations de l'employeur sont de :  
Faire travailler l'ouvrier dans les conditions, à l'endroit et selon l'heure convenus.  
Payre le salaire de la façon, à l'époque et au lieu convenus.  
Veiller au bon état de l'outil à ce que le travail se déroule dans des conditions convenables pour ce qui touche à la santé et à la sécurité de l'ouvrier.  
Les principales obligations de l'ouvrier consistent à :  
Exécuter personnellement le travail convenu à l'époque, à l'endroit et aux conditions prévus.  
Exécuter ce travail avec un soin de bon père de famille.  
Exécuter les autres et suivre les instructions de l'employeur.

**Suspension du contrat**

Dans des cas déterminés, l'exécution du contrat sera suspendue et dans certains cas les premiers jours de cette suspension seront indemnisés en tout ou en partie par l'employeur. Ces cas de suspension sont les suivants :

*Cas de force majeure* : lorsque l'exécution du contrat est temporairement impossible à secoue indemnisation.

8  
*En Belgique, chaque travailleur a la possibilité d'assurer sa sécurité et parfaitement sa formation professionnelle.*



Extrait de la brochure *"Bienvenue en Belgique"*

## Activité 2 – Recherche

Observe ces photos et ce texte.

- Que t'inspirent-ils ?
- Développe ton avis oralement en te basant sur des éléments concrets.



*Travailleur aux usines sidérurgiques Henricot*

Court-Saint-Etienne. Photo Jocelyne Nassogne



*Charbonnage de Wéris. Siège des Xhawirs*

Baraquements. Vers 1960. Collection Blegny-Mine. Fonds Théodore Bellefroid



*Vue intérieure d'un baraquement*

Vers 1950. Coll. Blegny-Mine, Fonds Simoens

### L'immigration marocaine en Belgique, Mémoires et destinées

2015

Sylvie Lausberg,

Ed. Couleur livres, p. 52

Le prix demandé par le charbonnage pour un logement d'ouvrier seul, incluant la nourriture, le chauffage, l'éclairage et le blanchissage des draps de lit, s'élève à 72,5 francs belges par jour (moins de 2 euros), soit au total, plus de 2.000 FB par mois (50 euros), pour un salaire mensuel de 6.800 FB (170 euros).



## Objectifs

- Comprendre le phénomène migratoire
- Se mettre à la place de l'autre
- Analyser différents types de documents historiques
- Argumenter et émettre un avis

## Activité 1 – Témoignages

Ces témoignages résument des propos recueillis auprès des femmes composant la famille Messoudi. Elles ont livré leur perception de leur histoire belgo-marocaine et analysé les défis et enjeux respectifs de chaque génération. Quelles réflexions t'inspirent-ils ?

### Habiba & Latifa

#### 1<sup>e</sup> GÉNÉRATION

Je suis arrivée en mars 75 à 28 ans. À l'époque, il y avait beaucoup de pauvreté au Maroc. Je vivais et travaillais dans une ferme avec mon papa et ma sœur jumelle. On a dû quitter notre famille, mais j'en ai trouvé une autre en Belgique et tous les gens me traitent bien depuis 46 ans. Au départ, mon mari et moi avions l'intention de retourner au Maroc. Mais maintenant, je veux être enterrée en Belgique.

### Latifa & Khadija

#### 2<sup>e</sup> GÉNÉRATION

Certaines d'entre nous, parmi la 2<sup>e</sup> génération, sont arrivées plus tard, mais on a toutes beaucoup moins de souvenirs de nos années de vie au Maroc que nos parents, car nous y sommes restées moins longtemps. Mais il reste une attache, une origine. La famille et les ancêtres sont restés là-bas et on passe de bons moments quand on y retourne pour les vacances et qu'on revoit nos proches. Mais on a ensuite hâte de rentrer chez nous, ici, en Belgique, sur notre terre. On se sent plus belge que marocaine.

On a été très bien accueillies quand nous sommes arrivées. On invitait nos voisins pour des repas et on recevait aussi de l'aide. Certaines d'entre nous ont subi du racisme anti-marocain déjà à l'époque, par exemple pour louer un appartement. Les Italiens rencontraient moins de problème pour ça. Envers la communauté marocaine, il y avait parfois plus de peur et de préjugés. Mais une fois qu'on apprenait à se connaître, tout devenait normal. Aujourd'hui, on sent encore davantage de méfiance.

### Hanane, Hajar, Amina, Ihssan, Lola & Mariam

#### 3<sup>e</sup> GÉNÉRATION

La différence entre notre génération et celles d'avant est qu'elles ont dû tout prouver. Elles ont dû prouver qu'elles voulaient travailler, qu'elles voulaient s'intégrer... Notre génération par contre est née ici et on ne devrait rien avoir à prouver car on se sent belges et intégrées. Mais bizarrement, on est encore parfois perçues comme des étrangères. Alors on force le trait : on sourit tout le temps dans le bus, on ne rate aucune fête d'école, on cherche à avoir un CV plus fort que les autres à cause de notre origine... En fait, on n'a pas droit au faux pas, donc on en fait plus que les autres.

Nos parents et grands-parents ont bénéficié de cet accueil parce qu'il y avait du travail et un besoin de main-d'œuvre. Mais pour notre génération, l'ambiance a changé, comme si on devait encore prouver notre plus-value alors qu'on ne va jamais demander à un Belge d'origine italienne de montrer sa plus-value.

Pourtant, notre pays c'est la Belgique, et le Maroc est notre origine. Même s'il y a une attache au Maroc, tous nos repères sont ici. Par exemple, nos parents apportaient encore de la nourriture marocaine aux goûters d'école, mais ce n'est plus un truc que notre génération ferait aujourd'hui, et pourtant c'est une richesse. Sans doute qu'on veut éviter le cliché, ou alors on a voulu à un moment éviter d'être réduite uniquement à notre origine marocaine alors qu'en fait nous sommes belges.

## Activité 2 – Analyse de photos

- Observe ces photos et décris-les oralement.
- Que t'inspirent-elles ?



*Quartier des Marolles*

Novembre 1976, Fonds de Pierpont



*Rotterdam*

Photo Robert de Hartogh



*Enfants de l'école n°10,  
rue Ransfort à Molenbeek-Saint-Jean*

Mars 1992 - Phototèque La Fonderie, Photo: Tonio Munoz Valenzuela



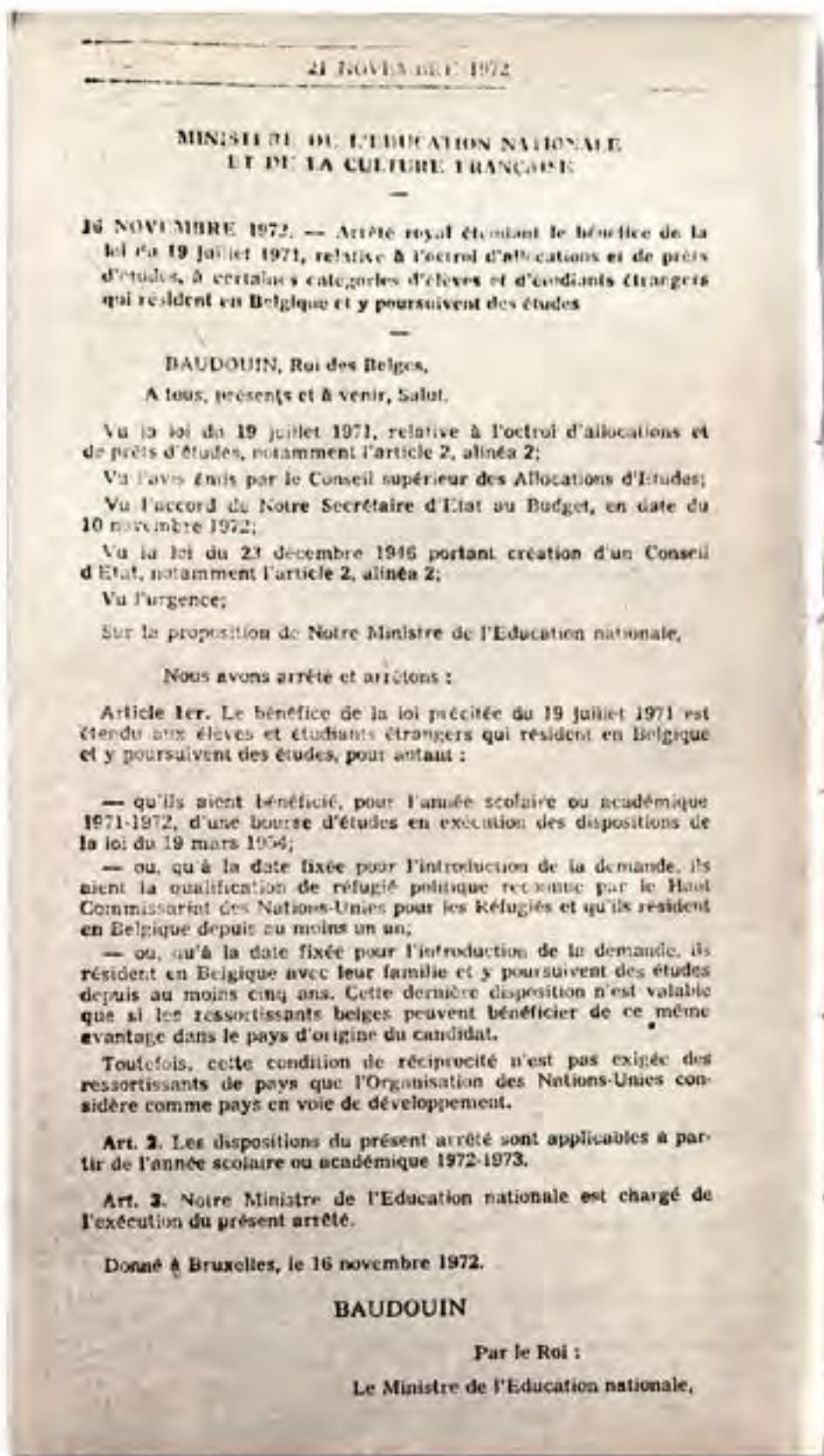
*Pays-Bas*

Photo Robert de Hartogh

## Activité 3 – Analyse d'un texte de loi

Lis le document ci-contre et réponds ensuite aux questions.

- De quand date ce document ?
- Qu'est-ce qu'un « arrêté royal » ?
- Qu'est-ce qu'une allocation d'études ?
- Quel est l'objectif de cette loi ?
- Trouve un synonyme de « nous avons arrêté/arrêtions » dans ce contexte.
- En combien d'articles la loi est-elle divisée ?
- Quelles sont les trois conditions qui permettent d'obtenir une allocation ou un prêt d'études ?
- En quoi cette loi est-elle importante pour les immigrés marocains de l'époque ?



## Les femmes belgo-marocaines

Dès la fin des années '60, le profil des immigrés marocains en Belgique se diversifie progressivement. Aux retraités militaires et aux petites communautés « d'hommes seuls » s'ajoutent bientôt les épouses et les enfants. Dès 1970, la population marocaine de Belgique (39.294 ressortissants) est composée à 38% de femmes. Sept ans plus tard, ce taux grimpe à 45% (36.546 femmes sur 80.988 ressortissants marocains). Victimes dans leur pays d'adoption d'une triple discrimination de nationalité, de genre et de classe, un groupe de femmes marocaines bruxelloises se crée en 1977 : L'Association des Femmes Marocaines (AFM). L'AFM devient un espace d'échanges, d'entraide et de lutte en faveur de l'amélioration des conditions de vie de la femme marocaine, tant en Belgique qu'au Maroc. Progressivement, les femmes belgo-marocaines participent à l'activité économique, mais également à la vie politique, sociale et culturelle. Contrairement aux idées convenues, les travailleurs immigrés furent aussi des immigrées. « Certains secteurs industriels et les secteurs des services ont eu recours assez tôt à une main-d'œuvre immigrée féminine. Souvent arrivées dans le cadre du regroupement familial, ces femmes n'en étaient pas moins des travailleuses, notamment dans l'industrie des armes de la région liégeoise et dans le secteur du nettoyage, de la domesticité et de l'aide aux personnes.<sup>3</sup> »

Engagées dans le réseau associatif, elles portent, tant en Belgique qu'au Maroc, de nombreux projets d'émancipation à vocation sociale. Elles ont joué un rôle très important d'intermédiaire entre les familles et les administrations : accès au logement, aide d'urgence, inscriptions scolaires, rapport des jeunes à la police, accès aux papiers...

Le regroupement familial rajeunit et féminise le profil des Marocains. En 2011, les femmes représentaient 46,1% de la population marocaine de Belgique.

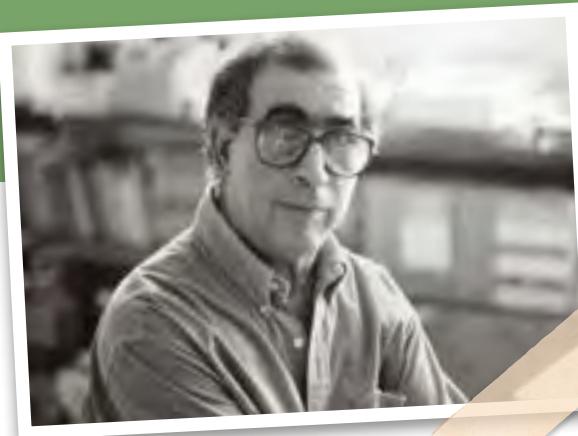
Globalement, le niveau de formation des femmes a augmenté grâce à la scolarisation en Belgique, mais également grâce à l'arrivée d'étudiantes diplômées au Maroc.

## Les enfants

Comme pour les enfants des ouvriers belges des années '60, l'école a été pour les uns un lieu de promotion sociale, et pour d'autres, celui de la relégation vers les filières les moins valorisées de l'enseignement secondaire.

## Les étudiants

Parmi les premiers immigrés marocains, une poignée d'étudiants militants est venue pour parachever ses études. Nombre d'entre eux s'étaient politisés durant leurs études au lycée ou à l'université au Maroc. Mais le régime marocain voyait ces opposants politiques d'un mauvais œil, jusqu'à organiser une répression violente qu'on nommera « les années de plomb ». Fuyant cette répression, ces étudiants vont jouer un rôle majeur dans la politisation des immigrés marocains en Belgique. En effet, ils se sont constitués assez rapidement en collectif et ils furent à l'initiative des premières associations marocaines en Belgique. Parmi ces groupes, l'Union Nationale des Etudiants Marocains (UNEM) a mobilisé principalement des étudiants mais aussi d'autres publics. Mais c'est surtout le Regroupement Démocratique Marocain (RDM) qui a joué un rôle majeur dans la politisation des immigrés marocains, à travers l'un de ses principaux leaders, Mohamed El Baroudi. Ce dernier devient un personnage central et pionnier dans la structuration communautaire des Marocains de Belgique.



**Mohamed El Baroudi**

Leader du RDM

<sup>3</sup> M. Martinello, A. Rea, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, décembre 2012, p. 14.

# Droits civiques et engagement politique

Leçon  
**8**

## Objectifs

- Comprendre les valeurs démocratiques et de citoyenneté
- Exercer sa citoyenneté et développer ses connaissances en la matière
- Argumenter et émettre un avis
- Cultiver son esprit créatif

## Activité 1 – Analyse

- Observe et analyse ces affiches des années 90
- Identifie leur message principal
- Explique le lien entre le texte et l'image



## Activité 2 – Recherche

Effectue quelques recherches. Quelles sont actuellement les conditions en Belgique pour :

- Obtenir la nationalité belge ?
- Voter aux élections en tant qu'étranger ?
- Obtenir le droit d'asile ?

Par deux, préparez une joute verbale sur le thème « Pour ou contre le droit de vote aux étrangers sans aucune condition ? ».

- L'un doit défendre le « pour »
- et l'autre le « contre ».

## Activité 3 – Création de slogan

Choisis un combat en faveur de l'égalité des droits (égalité de tous les droits, droits d'asile, droit de vote...) entre tous les citoyens et crée ton propre slogan à mettre sur une pancarte.

- Consigne : pas plus de 10 mots
- Conseil : crée des jeux de mots et inspire-toi d'autres slogans :

*Touche pas à mon pote !*

LE MONDE EST  
BEAU PARCE  
QU'IL EST VARIÉ.

Les mêmes droits  
pour des gens  
différents.

*Tous ensemble contre le racisme.*

LA COULEUR  
DE LA PEAU  
NE FAIT PAS  
LA DIFFÉRENCE.

QUI N'AIME  
PAS LA  
DIVERSITÉ  
N'AIME PAS  
LA VIE.

*Des droits de toutes les couleurs.*

# 1974 : arrêt de l'immigration officielle et racisme

Leçon  
**9**

## Objectifs

- Comprendre les valeurs démocratiques et de citoyenneté
- Déconstruire les préjugés
- Exercer son esprit critique
- Enrichir son vocabulaire

## Activité 1 – Vocabulaire

Lis le texte de loi ci-dessous et cherche les définitions des mots de vocabulaire soulignés.

### La loi pénalisant le racisme

5 JANVIER 2021 | Le Soir

« La loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie fut proposée par le socialiste Philippe Moureaux, qui lui a donné son nom. Elle vise à combattre les discours de haine, les discriminations et le harcèlement.

Quiconque commettant une discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de sa présumée race, de sa couleur, de son ascendance, de son origine ou de sa nationalité peut être passible d'« une peine d'emprisonnement d'un mois à un an et devoir payer une amende de cinquante euros à mille euros ».

### Janvier 1974

Plus de 200 enfants, la plupart de nationalité marocaine et orphelins, vivent sous tutelle d'un parent collatéral en Belgique. L'État décide de ne plus prolonger leur titre de séjour, ce qui signifie que ces enfants deviennent illégaux du jour au lendemain ! De nombreuses associations et parlementaires font pression sur le Ministre de la Justice. Menacés d'expulsion, ces orphelins sont enfin régularisés en septembre 1974.

### Printemps 1974

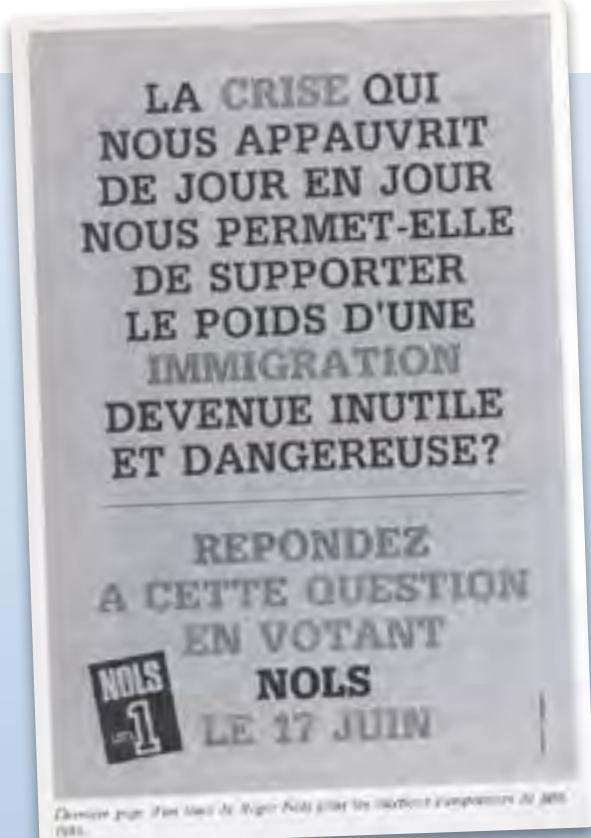
Afin de protester contre leur situation précaire, des travailleurs immigrés mènent à Bruxelles une grève de la faim. Le 1<sup>er</sup> avril, la police arrête les grévistes et les refoule via Zaventem, vers le Maroc et la Tunisie. Le gouvernement est finalement forcé de prendre la mesure du problème et de modifier, sous la pression de l'opinion publique, le Code des Étrangers.

## Activité 2 – Analyse

Lis les deux textes et réponds aux questions :

- Observe le document de gauche. De quoi s'agit-il et quel est le propos principal ?
- Selon toi, qui pourrait être Roger Nols ?

- Observe le document de droite et relève trois arguments factuels qui permettent de contredire le contenu du tract électoral de Roger Nols.
- Qu'est-ce que le CIRE ?



Tract électoral

juin 1984

### PRÉJUGÉ#5 Ils sont un danger pour notre économie

La majorité des études disent pourtant le contraire ! L'immigration n'est en rien une menace pour l'économie. Selon le Fonds monétaire international, **un épisode de migration relativement massif entraîne une croissance économique dans le pays d'accueil.**

L'évolution démographique et le vieillissement de la population en Europe rendent l'immigration de plus en plus nécessaire pour garantir la survie des systèmes de sécurité sociale, et en particulier des systèmes de pensions. Selon les projections du Bureau fédéral du Plan, sans immigration, la population belge diminuerait sur le long terme, ce qui ferait grimper la facture du vieillissement.

Selon une simulation réalisée par la Banque nationale de Belgique en 2020, l'immigration qui a eu lieu entre 2013 et 2017 a fait baisser la proportion de personnes retraitées en Belgique. Elle a aussi fait grimper le Produit National brut (PNB) de 3,5%. L'une des raisons principales est que la plupart de ces personnes migrantes sont jeunes et instruites.

Enfin, l'immigration favorise la créativité et l'innovation, en apportant à la société d'accueil de nouvelles idées et de nouvelles compétences.

Ces effets positifs de l'immigration sur l'économie impliquent que les migrants soient autorisés à travailler, qu'ils aient accès à des formations, qu'on les aide à s'intégrer et qu'on lutte contre les discriminations. Si les politiques d'intégration des migrants, tout comme les politiques d'accueil des demandeurs d'asile, peuvent être coûteuses à court terme, elles sont aussi créatrices d'emploi et sources de consommation. Et sur le plus long terme, elles permettent aux États de récolter les avantages économiques de l'immigration.

### Extrait du Petit guide anti-préjugés

2021, p.17, CIRE (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers)

## Activité 3 – Analyse

Le Vlaams Belang est un parti flamand d'extrême droite.

- Observe ces deux récentes affiches du Vlaams Belang
- Relève tous les préjugés racistes qu'elles diffusent
- Repère un néologisme et analyse-le



Affiche électorale du Vlaams Belang

Novembre 2019



« Protégeons notre population! Les crimmigrants dehors »

Affiche électorale du Vlaams Belang, Avril 2018



## Activité 4 – Analyse

Sous la forme de 20 capsules-TV d'une minute trente, intitulées "T'en prends un, t'en as dix", "Tous des terroristes", "Profiter ça, ils savent faire", etc., le CIRÉ (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers) et le CBAI (Centre Bruxellois d'Action Interculturelle) s'attaquent aux préjugés et abordent avec humour les questions d'interculturalité et de "vivre-ensemble".

Regarde ces capsules et identifie, par communauté, les préjugés et stéréotypes décryptés.

### Babelgium

Capsules vidéo du CIRE et du CBAI



[tinyurl.com/aesn4b4u](http://tinyurl.com/aesn4b4u)



## Pour aller plus loin ...

Lecture du dossier *L'immigration marocaine, 50 ans d'histoire associative à Bruxelles*



Pour aller plus loin sur le rôle des associations dans la revendication et l'amélioration des droits des immigrés, voir le document suivant: "L'immigration marocaine, 50 ans d'histoire associative à Bruxelles", Les Cahiers du Fil Rouge, n°20, une édition du Collectif Formation Société

<http://ep.cfsasbl.be/L-immigration-marocaine>





## Objectifs

- Rassembler ses connaissances
- Mettre ses connaissances en lien avec la société actuelle
- Rédaction d'une fiction au départ de connaissances historiques

## Activité 1 – Belges d'aujourd'hui

- Relie ces personnalités belges d'origine marocaine à leur profession.
- Par groupe de deux, effectuez des recherches sur l'une d'elles et présentez son parcours au reste de la classe.

- |  |  |
|--|--|
|  Fondateur de Molengeek                     |  Réalisateur                                  |
|  Députée bruxelloise                        |  Diable rouge                                 |
|  Rappeur et artiste (Abdel Hamid Gharbaoui) |  Chercheuse scientifique                      |
|  Magistrate                               |  Journaliste (ancienne présentatrice de JT) |
|  Comédien, metteur en scène, auteur       |  Ministre de l'Environnement et du Climat   |



## Activité 2 – Belges d'hier

Choisis un personnage sur une des photos. Imagine que c'est toi et que tu redécouvers cette photo bien plus tard. Exprime toi à la première personne en commençant par « À cette époque, j'étais... »

Col. CARHOP – Fonds de La Cité

AMSAB (13) - 122



Col. CARHOP – Fonds de La Cité



Photo Théodore Bellefroid, 1976-1977. Collection Blegny-Mine



Col. CARHOP – Fonds de La Cité

AVB (21) - C-16592

# L'IMMIGRATION MAROCAINE EN BELGIQUE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE – CENTRE D'ACTION LAÏQUE



**ULB**



Un dossier réalisé par la cellule «Étude et Stratégie» du Centre d’Action Laïque  
Sylvie Lausberg [sylvie.lausberg@laicite.net](mailto:sylvie.lausberg@laicite.net) & Lionel Rubin [lionel.rubin@laicite.net](mailto:lionel.rubin@laicite.net)

© Centre d’Action Laïque, D/2021/2731/5

Editeur responsable: Benoit Van der Meerschen, CAL, Campus de la Plaine ULB - CP 236, 1050 Bruxelles

